



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 49596

## Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation difficile des établissements qui accueillent certains types de handicaps profonds, en particulier au sein d'un CAT. Les subventions qui leur sont accordées sont manifestement insuffisantes, car la nécessité d'une attention toute particulière à porter aux bénéficiaires de ce type d'accueil se double de la nécessité d'une formation spécifique des personnels d'accueil. Les prix des places accordées par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale, aussi élevés soient-ils, ne couvrent pas la dépense réelle. Bien plus, les CAT sont concurrencés, dans leur recherche d'une clientèle pour leur production, par les prix offerts par les entrepreneurs utilisant la main-d'oeuvre carcérale qui sont très inférieurs à ceux qu'ils peuvent pratiquer. Il lui demande si, dans le cadre de la loi en cours d'adoption sur le handicap, elle entend apporter une attention toute particulière au financement des établissements spécialisés dans l'accueil des personnes très lourdement handicapées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Beaudouin](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49596

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2004, page 8282